

P.V. n° 13

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BORDIER – DEMARQUE.

Administratifs : MM. MOUTHAUD – LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 105 euros.

CHAMPIONNATS

FUTSAL REGIONAL 1

Match n° 25118211 – Poule Unique – Stade Montois / La Jeanne d'Arc de Dax du 04/05/2023

Courriel du Stade Montois du 03/05/2023 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Stade Montois (le 3^{ème})**.

Suite à ce courriel du **STADE MONTOIS**, veuillez noter que cette équipe est déclarée **forfait général**.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

Amende minorée (*compte-tenu des éléments au dossier*) pour forfait général de 250 euros au débit du **STADE MONTOIS**.

Match n° 25118217 – Poule Unique – Collectif Charente Angoulême Basseau / Stade Montois du 15/05/2023

Courriel du Stade Montois du 03/05/2023 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Stade Montois**.

Pas d'amende puisque déjà amendée pour forfait général ci-dessus.

FUTSAL REGIONAL 2 – PHASE 2

Match n° 25645358 – Poule Accession R1 – U.F. Oeyreluy / La Rochelle Futsal du 27/04/2023

Courriel de La Rochelle Futsal du 27/04/2023 à 14h46 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de La Rochelle Futsal**.

Amende de 160 euros pour forfait à La Rochelle Futsal (2^{ème} forfait).

Match n° 25645361 – Poule Accession R1 – La Rochelle Futsal / Real Futsal Blanquefort du 01/05/2023

Courriel de Real Futsal Blanquefort du 01/05/2023 à 21h31 informant de son forfait. La Ligue et les officiels n'ont pas été prévenus de ce forfait très tardif.

La Commission déclare le **forfait de Real Futsal Blanquefort**.

COMPETITIONS REGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION RESTREINTE DU 5 MAI 2023

PAGE 2/2

Amende de 80 euros pour forfait à Real Futsal Blanquefort (1^{er} forfait).

Les frais de déplacement des officiels (arbitres et délégué) seront crédités par débit de Real Futsal Blanquefort.

Match n° 25645360 – Poule Accession R1 – A.J. Aulnaysienne Futsal (2) / U.F. Oeyreluy du 05/05/2023

Courriel de l'A.J. Aulnaysienne Futsal du 05/05/2023 à 10h08 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.J. Aulnaysienne Futsal (2)**.

Amende de 80 euros pour forfait à l'A.J. Aulnaysienne Futsal (1^{er} forfait).

Match n° 25645359 – Poule Accession R1 – A.B.P. St-Médard en Jalles (2) / A.J. Aulnaysienne Futsal (2) du 11/05/2023

Courriel de l'A.J. Aulnaysienne Futsal du 05/05/2023 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.J. Aulnaysienne Futsal (2)**.

Amende de 160 euros pour forfait à l'A.J. Aulnaysienne Futsal (2^{ème} forfait).

Le Président,
Robert CURIDA
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 10/05/2023 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT-GUILLORIT